

L'an deux mille vingt-deux, le trois février,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni en visioconférence à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	44 + 1	45
Total des voix : 130		

Etaient présents :

26 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Jean-Pierre BAGARRE : Aiguines ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; Antoine FAURE : Aups ; Liliane MONTALAND : Bargème ; Corine PELLOQUIN : Bauduen ; Aurélia CARTON : Blieux ; Nina JONKER : Castellane ; Dominique GENSE : Esparron de Verdon ; Gilles LOMBARD : Ginasservis ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Emmanuelle FOLCO : La Garde ; Raymonde CARLETTI : La Martre ; Muriel GILLET : La Verdière ; Jean-Paul ROUX : Le Bourguet ; Jean-Pierre HERRIOU : Moissac Bellevue ; Claude GUERIN : Peyroules ; Elisabeth SACIER : Puimoisson ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Nathalie BACQUART : Rougon ; Patrick ROY : Roumoules ; André LAUGIER BAIN RAVEL : St André les Alpes ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Lucie GOSSMAN : St Martin de Brômes ; Nicole MOULIN : Ste Croix du Verdon ; Bernard CLAP : Trigance ; Nadège BONNANO : Valensole.

Date de convocation :
21/01/2022

1 représentante des villes-portes (1 voix) : Sylviane NERVI-SITA : ville porte de Draguignan.

7 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : Caroline CAPE : Andon ; Jacques AVANIAN : Artignosc sur Verdon ; Marie-Pierre GUILLOT-SESTIER : Beauvezier ; Robert MARTORANO : Lambruisse ; Yana BREZINA : La Roque Esclapon ; Alain SAVARY : St Paul lez Durance ; Bruno BICHON : Thorame-Basse.

3 représentants du Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur (18 voix chacun) : Jean-Charles BORGHINI, Sophie VAGINAY-RICOURT, Georges BOTELLA.

1 représentante des Conseils départementaux (8 voix) : Nathalie PEREZ-LEROUX : Conseil départemental du Var

6 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) :

Claude MARIN : Dracénie Provence Verdon Agglomération ; Christophe BIANCHI : Durance Luberon Verdon Agglomération ; Carole TOUSSAINT : Provence Alpes Agglomération ; Patrick VINCENTELLI : Communauté de communes Lacs et gorges du Verdon ; Michèle BIZOT-GASTALDI : Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière ; Jean FLORIMOND : Communauté de communes du Pays de Fayence.

Ont donné pouvoir : Amélie ROUVIER, Brenon (2 voix) à Bernard CLAP

Modification du tableau des effectifs au 1er mars 2022

Evolution des postes de « chargé de gestion du risque inondation » et de « chargé de projet continuités écologiques et restauration hydromorphologique »

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-2°,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon,

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,

Vu la délibération du comité syndical en date du 6 septembre 2016 portant création d'un poste de chargé d'étude « organisation GEMAPI sur le bassin versant du Verdon » au grade d'ingénieur, pour une durée maximale de trois ans

Vu la délibération du comité syndical du 30 octobre 2019 portant modification de l'emploi de « chargé d'études Organisation GEMAPI sur le bassin versant du Verdon » en poste de « chargée de gestion du risque inondation », au grade d'ingénieur, et sa prolongation pour une nouvelle période de trois ans

Vu la délibération du comité syndical du 10 juillet 2015 portant création d'un poste de chargé des projets de restauration des continuités écologiques sur le bassin versant du Verdon et du projet de restauration hydromorphologique du Colostre, au grade d'ingénieur, pour une durée de 3 ans

Vu la délibération du comité syndical du 30 janvier 2019 portant adoption du tableau des effectifs du Parc du Verdon et précisant la reconduction pour une durée de trois ans de l'emploi de chargé de projets restauration des continuités écologiques sur le bassin versant et du projet de restauration hydromorphologique du Colostre, sur le grade d'ingénieur.

Le Président expose,

Par délibération du 20 mars 2019, l'assemblée délibérante du Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon a modifié ses statuts afin d'y intégrer la compétence GEMAPI, transférée pour partie par les intercommunalités du bassin versant du Verdon à compter du 1^{er} janvier 2020.

Un arrêté Préfectoral du 3 octobre 2019 a entériné les changements des statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc naturel régional du Verdon.

Le syndicat mixte disposant d'une délégation de compétence au titre de la GEMAPI il est proposé de faire évoluer les postes de :

- Chargé de gestion du risque inondation sur le grade d'ingénieur territorial, en un emploi permanent, sur le grade d'ingénieur territorial.
- Chargé de projet Continuités écologiques et restauration hydromorphologique, en un emploi permanent, sur le grade d'ingénieur territorial.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical

- approuvent les propositions du Président exposées ci-dessus,
- disent que ces emplois pourront être pourvus par la voie contractuelle sous réserve d'un constat infructueux de recrutement de fonctionnaires ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

*Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication ou notification du*

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Le Président :

Bernard CLAP

DEL22_02_CS1_05

